

Le, 3 Avril 2017

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 avril 2017 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents : M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Francine Couette, Mme Marlène Bourgault, MM. Luc Paris et Jean-René Boucher, Simon Pelletier et Clermont Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2017-053

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2017-054

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 2017 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et le directeur général, lequel est aussi présent à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise à la période réservée à celles-ci

Rés 2017-055

RAPPORT FINANCIER 2016

Il est proposé par le conseiller Luc Paris appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le rapport financier 2016 déposé et commenté aux élus par le représentant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit par la présente accepté.

Rés. 2017-056

PARTICIPATION CONGRÈS ADMQ

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le directeur général et sa conjointe soient autorisés à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2017.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Simon Pelletier, conseiller de la Ville de St-Pamphile donne avis que je soumettrai lors d'une prochaine rencontre de ce conseil un règlement d'emprunt pour financer la contribution du gouvernement provincial payable sur 20 ans dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Clermont Pelletier, conseiller de la Ville de St-Pamphile donne avis que je soumettrai lors d'une prochaine rencontre de ce conseil un règlement d'emprunt pour financer la contribution du Ministère des Transports payable sur 20 ans dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL).

Rés. 2017-057

PROGRAMMATION TRAVAUX TECQ 2014-2018

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est unanimement résolu;

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvées par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Luc Paris, conseiller de la Ville de St-Pamphile donne avis que je soumettrai lors d'une prochaine rencontre de ce conseil un règlement déléguant le pouvoir de former des comités de sélection.

Rés. 2017-058

APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS GÉNIE CIVIL

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que l'on procède à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour le remplacement de ± 400 mètres de réseau d'aqueduc et d'égout sur la route Elgin Sud. Les propositions seront reçues jusqu'au 25 avril 2017 à 14 heures. La Ville de St-Pamphile ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui sera soumises.

Rés. 2017-059

TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'on confirme au Ministère des Transports notre désir que les traverses piétonnières soient reconstruites en pavé interbloc. Ce matériel avait été choisi entre autres pour la sécurité des piétons afin de bien délimiter les traverses qui sont très larges dans ce secteur. Pour la responsabilité d'entretien mentionnée à l'entente du 29 septembre 2013, elle fait référence à l'entretien des trottoirs et non aux traverses piétonnières.

Rés. 2017-060

TRANSFERT FINANCIER

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les écritures de transfert suivantes soient par la présente acceptée :

-Transférer du surplus accumulé réservé un montant de 246 688\$ pour compléter l'achat du véhicule incendie au poste Activité d'investissement (21 12100000)

-Transférer 28 312\$ du surplus accumulé réservé au surplus libre non nécessaire à l'achat du véhicule.

-Transférer du surplus accumulé réservé 48 000\$ au poste 03 51000-Excédent fonc. Affecté rés. Fin. pour la vidange des fosses septiques.

Rés. 2017-061

PROGRAMME D'ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité accepte le programme d'entretien des véhicules routiers de protection incendie ci-bas décrit :

Programme d'entretien Véhicules routiers

Après chaque utilisation

Refaire le plein de carburant.

Effectuer une ronde de sécurité si celle-ci a été faite depuis plus de 7 jours.

Entretien hebdomadaire

Une ronde de sécurité selon la loi #430 sera effectuée par un pompier formé à cette fin.

Conservé les documents une fois remplis par l'inspecteur selon les exigences de la loi.

Entretien mensuel

Faire un essai routier

Noter toutes les anomalies s'il y a lieu et en informer la direction du SSI.

Entretien annuel

Remplacement de l'huile moteur et du filtre à l'huile.

Vérifier tous les niveaux de liquides.

Remplacement du ou des filtres de carburants.

Vérification du filtre à air, remplacement si nécessaire.

Graissage au complet du véhicule.

Inspection mécanique annuel effectuée par un mandataire de la SAAQ.

Conservé les documents une fois remplis par celui qui fait l'entretien.

Officier responsable : Alain Leclerc, Directeur

N.B. Ce programme est la responsabilité de la direction SSI

Rés. 2017-062

SOUSSION REMORQUE À TROIS ESSIEUX

Cinq propositions ont été soumises pour la fourniture d'une remorque à trois essieux :

9018-7980 Québec Inc.	41 333,51
Féricar	41 276,03
Centre Routier	37 366,87
Pierquip	36 090,65
Manac	38 850,00

Il est donc proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la soumission de Pierquip soit acceptée pour la fourniture de la remorque décrite au devis 2017-001 de la municipalité au prix de 36 090,65 taxes incluses.

Rés.2017-063

APPEL D'OFFRES -TRAVAUX ELGIN SUD -RANG DES GAGNON.

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'on procède aux appels d'offres publics le plus tôt possible après la disponibilité des plans et devis pour les travaux prévus dans le programme de Réhabilitation du réseau routier local du Ministère des Transports.

Rés. 2017-064

BILAN ANNUEL QUALITÉ EAU POTABLE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le dépôt du rapport sur le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2016 soit par la présente accepté. Ledit rapport est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2017-065

LUTTE ANTITABAC

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à la disposition pour maximiser ses profits ;

CONSIDÉRANT QUE des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont-elles-mêmes adopté des interdictions de fumer ;

CONSIDÉRANT QUE les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac ; et

CONSIDÉRANT QUE le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le conseil municipal de Ville Saint-Pamphile interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie de tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements,

Et il est en outre résolu d'envoyer cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Rés. 2017-066

PARTICIPATION COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que l'on fasse l'inscription de Marlène Bourgault au coût de 175,00 pour participer au colloque Les Arts et la Ville le 1 juin 2017 à Montmagny.

Rés. 2017-067

COURSE FAMILIALE GYM-ACTION

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la Ville de St-Pamphile autorise GYM-ACTION à utiliser les terrains et rues de la Ville le 27 mai 2017 pour une course familiale. Comme mentionné dans votre demande d'autorisation, il est impératif que cette activité soit couverte en responsabilité par votre assureur.

Rés. 2017-069

JOURNÉE RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.

Il est proposé par La conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher et il est résolu à l'unanimité que Mme Geneviève Flamand soit autorisée à participer à la journée régionale de la Chaudière-Appalaches le 9 juin à La Durantaye.

Rés. 2017-070

ETAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mars 2017 au montant de 495 141.67\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Richard Pelletier, dir. gén.

Rés. 2017-071

PROCLAMATION CAMPAGNE ANNUELLE PROMOTION SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 1^{er} au 7 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com
- En encourageant les initiatives et activités organisée sur le territoire ;
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et résolu que la Ville de Saint-Pamphile proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2017-2018 dans cette municipalité et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour se recharger ».

Rés. 2017-072

CONTRIBUTION FESTIVAL DU BÛCHEUX

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'on verse une contribution de 3 000,00\$ pour la 37^{ième} édition du Festival du Bûcheux qui se tiendra au mois d'août 2017.

Rés. 2017-073

CONTRIBUTION AUTRES -FESTIVAL DU BÛCHEUX

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que l'on confirme les implications suivantes à l'organisation du Festival du Bûcheux :

- Un chargeur et un conducteur pendant 2 jours;
- Un homme pendant deux semaines pour monter et démonter le terrain;
- Travail d'excavation sur le terrain;
- Réparation du terrain avec une niveleuse;

- Entretien (tonte de pelouses) sur les terrains des festivités, les stationnements et le camping;
- Fournit le gravier pour améliorer les terrains;
- Transports de roulotte;
- Le matériel et l'installation pour le terrain de camping;
- Un entrepôt éclairé pour le remisage du matériel 12 mois par année;
- L'arène pour différentes activités;
- L'électricité sur le terrain du festival;
- Le bâtiment de la piscine (toilettes, douches) lors de la fin de semaine;
- Le terrain de camping.

Rés. 2017-074

VIN D'HONNEUR CLUB DE GOLF

Il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'on verse une contribution de 100,00 au club de Golf de St-Pamphile pour un vin d'honneur lors d'une soirée reconnaissance le 24 juin.

Rés. 2017-075

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher et il est résolu que la présente assemblée soit close.

Mario Leblanc, maire

Richard Pelletier, directeur général